



OBSERVATOIRE ECONOMIQUE

Bulletin n°05 – Juin/juillet 2020

**BILANS ET PERSPECTIVES DES ENQUÊTES
PRE DIAGNOSTIC TERRAIN**

Préambule :

Une enquête pré diagnostic a été lancée à destination des acteurs économiques et touristiques afin d'évaluer l'impact de la crise sur leur activité.

RAPPEL :

En complément des actions gouvernementales mises en place depuis le 25 mars 2020, relatives au fonds de solidarité à destination des acteurs économiques, la Communauté d'Agglomération CAP Excellence a mis en place, dès le mois d'avril, un plan d'urgence à destination du monde économique.

CAP Excellence a déjà mobilisé plus de 11.500.000 € en 2020, consacrés à l'accompagnement des entreprises (pour 11 millions €) et aux mesures de protection sanitaires (pour 500.000 €).

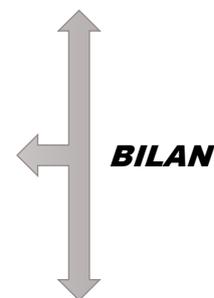
Autres préconisations et mesures :

- Révision drastique des modalités de prêt prévues dans le prêt garanti par l'Etat afin que cette mesure bénéficie réellement aux entreprises locales qui en ont le plus besoin.
- Accès des aides d'urgences à la trésorerie sans conditions (notamment vis-à-vis des charges fiscales et sociales) afin que le plus grand nombre d'entreprises locales notamment les plus fragiles puissent en bénéficier.
- CAP Excellence porte une attention particulière aux entreprises en difficulté dans le cadre de procédures collectives et de plan de sauvegarde
- CAP Excellence a lancé un marché destiné à soutenir les entreprises, notamment une prestation de service d'urgence en vue d'accompagner les entreprises dans le cadre de la crise du Covid-19.
- Un plan d'actions spécifique au bénéfice des acteurs économiques du secteur touristiques.
- CAP Excellence lance une vaste étude sur la réouverture des marchés du territoire communautaire afin de garantir les meilleures conditions d'hygiène et de sécurité pour les marchands et les consommateurs.

Communes	Pré diagnostics reçus	Observations - problématique
Abymes	23	En majorité, ces sont les problèmes de trésorerie qui sont mis en avant depuis l'arrêt de l'activité, avec des difficultés pour payer les charges fixes et faire face aux incertitudes de reprise.
Baie-Mahault	16	
Pointe-à-Pitre	17	
Total	56	Les 56 cas de pré diagnostics reçus ont été complétés de 4 acteurs contactés en cellule de crise ayant acceptés d'être enquêtés.

Activités concernées	60
Locations de voitures	28
Restaurants	15
Locations de Vans aménagés	1
Jeux pour enfants	1
Fabrication de meubles en bois, recyclage de palettes	1
Création de bijoux	1
Activités nautiques	1
Activités récréatives, sportives et de loisirs	3
Profession libérale (Thérapeute)	1
Formation	2
Tourisme et activités nautiques	2
Hébergement	1
Centre équestre	1
Agence immobilière	1
Artisanat	1

Statuts	60
SARL	19
SASU	7
EURL	4
SAS	11
Micro-entrepreneur	8
Entreprise individuelle	7
Association d'insertion	2
SCI	1
EARL	1



Les enquêtes ont permis de mettre en lumière les difficultés des acteurs qui n'ont pas tous trouvé de résolution. Le Volet 1 du fonds de solidarité d'un montant maximum de 1500 € (sous conditions de perte de chiffre d'affaires d'une année à l'autre) était disponible pour les mois de mars, avril et mai.

Certains ont fait la démarche pour le 3 mois, d'autres pour un mois, n'ayant pas poursuivi la procédure à cause de difficultés voire de préoccupations liées aux incertitudes de maintien de leur activité.

- 75% des sondés ont fait la demande d'aide de 1500 € du volet 1 du fonds de solidarité
- Environ seulement 55% ont demandé l'aide pour les mois de mars, avril et mai
- Certains acteurs n'ont pas pu justifier la perte de chiffre d'affaires par manque de données comptables immédiatement disponibles.
- Plus de 60% des acteurs ont demandé l'aide régionale relative au volet 2. La cellule de crise de CAP Excellence a permis de les mettre en relation avec l'équipe de conseillers économiques de la Région Guadeloupe dédiée sur : dgeco.covid19@cr-guadeloupe.fr
- 50% d'entre eux ont signalé leur difficulté à accéder à la demande en ligne et ont pu bénéficier de l'accompagnement pas-à-pas de la cellule de crise de CAP Excellence.
- Peu d'acteurs (1 sur 10) ont signalé n'avoir pas fait de demande d'aide et ont repris leur activité sans problème.



PERSPECTIVES :

Cette première phase a mis en lumière la nécessité de recenser les attentes et préoccupation des acteurs économiques du territoire communautaire.

Certains ont pu bénéficier de l'aide du fonds de solidarité, d'autres pas.

La cellule d'écoute et d'accompagnement mise en place par CAP Excellence, bien qu'ayant répondu à certaines préoccupations, pourrait aller encore plus loin, notamment par la mise en place de permanences dans les villes pour accueillir, orienter et accompagner les acteurs en grande difficulté, voire en détresse.

De nombreuses TPE ont souhaité bénéficier de la mise à disposition d'équipements de protection afin de garantir efficacement la sécurité de leur clientèle et de kits de signalisation pour le respect de gestes barrières.

CAP Excellence a, par ailleurs, consacré une enveloppe importante au financement de ce dispositif dans son plan d'urgence à destination du monde économique.

Néanmoins, dans son article 10, **le Décret n° 2020-757 du 20 juin 2020 modifiant le décret n° 2020-371 du 30 mars 2020** (relatif au fonds de solidarité à destination des entreprises particulièrement touchées par les conséquences économiques, financières et sociales de la propagation de l'épidémie de covid-19 et des mesures prises pour limiter cette propagation) permet aux communautés d'agglomération d'accorder une aide complémentaire aux entreprises domiciliées sur leur territoire d'un montant pouvant aller de 500, 1000, 1500, 2000, 2500 ou 3000 euros.

A voir sur :

<https://www.legifrance.gouv.fr/affichTexte.do?cidTexte=JORFTEXT000042020503&categorieLien=id>

Situation exposée durant le confinement	Situations et Problèmes post Covid-19
Arrêt d'activité et manque de trésorerie	Dans la majorité des cas traités, les acteurs ont fait remonter des difficultés pour reprendre, relancer leur activité
Contraintes financières, charges fixes à payer	Moins d'un cas sur 10 signale avoir repris son activité sans avoir fait de démarches pour obtenir les aides du fonds de solidarité.
Demande d'aide d'urgence pour maintenir, relancer l'activité	Les demandes de moyens de protection sanitaires pour respecter les gestes barrières sont souvent évoqués. Les acteurs précisent ne pas pouvoir s'en procurer en quantité suffisante.
Mise en chômage partiel des salariés. Incertitudes sur une éventuelle reprise vu la perte énorme de chiffre d'affaires	Malgré les nombreuses demandes d'aides effectuées sur les plateformes dédiées, certains acteurs n'ayant pas fait appel à la cellule de crise, ont signalé leurs difficultés à accéder aux aides du fonds de solidarité, notamment dans leur démarche en ligne.
Difficultés dans les démarches de demande d'aides	Certains acteurs ont précisé n'avoir pas fait de démarches pour l'accès aux aides
Besoins d'accompagnement et d'écoute	L'accès aux aides du volet 1 a été plus aisée pour les uns et moins évidente pour d'autres pour les aides régionales (ne remplissaient pas toujours les conditions).
Demande d'aide financière pour renflouer la trésorerie et payer les charges fixes	Il y a un vrai besoin d'accompagnement pour les demandes de financement, de restructuration et de relance d'activité.

La 2^{ème} phase des enquêtes terrain concerne les acteurs n'ayant pas répondu au pré diagnostic.

90% des sondés doivent être de nouveau contactés afin d'évaluer leur situation post Covid-19 et ainsi avoir une vue d'ensemble du territoire économique de l'agglomération.

Les périmètres d'études devraient s'étendre aux :

- Zones urbaines
- Quartiers de veille
- Périmètres d'Action Cœur de Ville (Abymes/PAP)
- Centre-bourg
- ZAE
- Zones rurales.

Cette 2^{ème} phase impliquera une forte coopération technique avec les villes, qui a déjà commencé pour certaines d'entre elles :

Villes membres	Personnes ressources	Etat d'avancement
Les Abymes	1- Mme Sandra VERDOL (Chef de Projet Action Cœur de Ville). 2- M. Jordan BONTE (Agent Administratif)	1- Mise en place d'une permanence en lien avec le programme cœur de Ville pour l'accompagnement et l'accueil et des acteurs. 2- Mise en place d'une fiche d'enquête complémentaire pour l'état des lieux en périmètre cœur de ville
Baie-Mahault	A définir	En cours d'élaboration
Pointe-à-Pitre	1- M. Pascal MIRABEL (Directeur délégué en charge des affaires économiques) 2- M. Anthony DOUGLAS (Responsable adjoint du service économique)	En cours d'élaboration



PERSPECTIVES :

L'étude se poursuit afin de suivre au plus près la situation économique des entreprises du territoire, après déconfinement et reprise éventuelle d'activité.

Cela permet d'adapter l'accompagnement de la Communauté d'Agglomération aux problématiques relevées.

Un marché a été lancé par CAP excellence pour une mission de prestations de services d'urgence en vue d'accompagner les entreprises du territoire communautaire dans la cadre de la crise du Covid-19.

Il sera opérationnel à partir de septembre 2020.

Rédaction et pilotage :

Direction Générale Adjointe Economie, Tourisme et Prospective

- Régis ZEBUS (DGA-ET)
- Hervé MONLOUIS (Direction des Etudes Economiques)

Enquêteurs

- Nadia DEGLAS (Chargée de projets Tourisme)
- Laurence GAPPU (Chargée de projets Tourisme)
- Kessy MARIE-JOSEPH (Assistante de Projets)
- Sonia VALETUDIE (Chargée de projets Animation Economique)

© Communauté d'Agglomération CAP Excellence

✉ Herve.monlouis@capexcellence.net

☎ 0690 26 04 46

EN BREF :

- Le Fonds de solidarité pour les TPE, indépendants et micro-entrepreneurs est prolongé au titre des pertes du mois de juin. Le Décret n°2020-873 du 16 juillet 2020 reconduit les mesures de soutien au titre des pertes du mois de juin 2020. La date limite de dépôt est fixée au 31 août 2020.
- Pour les entreprises éligibles à l'aide pour les mois précédents, mais n'en ayant pas encore fait la demande, les formulaires des mois de mars, avril et mai restent accessibles jusqu'au 31 juillet 2020. Le fonds de solidarité est d'ailleurs prolongé jusqu'au 31 décembre 2020 pour les secteurs les plus touchés par la crise.

https://www.economie.gouv.fr/files/files/directions_services/covid19-soutien-entreprises/decretJuin2020FDS.pdf

- Pour faire face au choc économique lié à la crise du coronavirus, le Gouvernement a mis en œuvre un dispositif sans précédent pour apporter les financements nécessaires aux entreprises confrontées à la baisse d'activité. Les **prêts garantis par l'État (PGE)** constituent le maillon central de ce dispositif.
- Pour permettre aux entreprises qui n'auraient pas accès au PGE d'être également soutenues, des outils d'intervention spécifiques ont été créés ou renforcés : le Fonds de Développement Économique et Social (FDES), les prêts bonifiés, les avances remboursables et les prêts participatifs.

A voir sur :

<https://www.economie.gouv.fr/covid19-soutien-entreprises/pre-garanti-par-letat>

CELLULE DE CRISE ECONOMIQUE
DÉDIÉE AUX ENTREPRISES
& AUX ASSOCIATIONS ÉCONOMIQUES

Nos priorités

- Vous informer et vous accompagner sur les dispositifs d'aides nationaux et régionaux aux entreprises
- Vous informer sur les mesures du plan d'urgence de Cap Excellence à destination du monde économique

Informations pratiques sur le Fonds de Solidarité

- Pour la demande d'aide de 1500 € à 5000 €, adressez-vous à la **Cellule de Crise Economique de Cap Excellence**
- Le 2^{ème} volet du **Fonds de Solidarité** allant jusqu'à 5 000 € est désormais accessible aux TPE n'ayant pas de salarié

Comment nous joindre ?

- Par Email : covid19@capexcellence.net
- Via le Centre d'appel : 05 90 47 73 00 ou 05 90 68 65 55

Cap Excellence s'engage encore plus, auprès des acteurs économiques du territoire !

SUIVEZ-NOUS SUR WWW.CAPEXCELLENCE.NET OU SUR NOTRE PAGE